

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; ALLARD Ronan (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à VIBERT Richard ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à LE MEAUX Vincent ; DOYEN Virginie à LE GAOUYAT Samuel ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE COTTON Anne à LE FOLL Marie-Françoise ; LE CREFF Jacques à CALLONNEC Claude ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Élisabeth ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à KERAMBRUN LE-TALLEC Agathe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LEYOUR Pascal ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	59
Procurations	15
<b>Votants</b>	<b>74</b>
Absents	14

DEL2025-06-183

## **SPORT : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ET L'ENTREPRISE L'ECLOZR POUR LA MISE EN PLACE DE KAYAKS EN LIBRE SERVICE**

En juillet 2023, la Région Bretagne a lancé un appel à projets (AAP) intitulé « Nautic Lib », concept permettant aux usagers de récupérer en totale autonomie du matériel nautique.

### **Déploiement du dispositif sur Guingamp-Paimpol Agglomération**

Aujourd'hui, l'Agglomération par le biais de la destination a le souhait de déployer le dispositif. Après avoir rencontré et échangé les deux entreprises lauréates de l'Appel A Projet : l'Eclozr et Playa Rent, l'Agglomération a retenu l'entreprise l'Eclozr dont la mise en place du dispositif semble plus adaptée avec notre projet. L'Agglomération par l'intermédiaire du Pôle Nautique de Loguivy-de-la-Mer a identifié un spot qui semble idéal pour une première expérimentation cet été 2025.

Le spot retenu se situe juste à côté de l'annexe du Pôle Nautique de Loguivy-de-la-Mer, sur la parcelle AC40 appartenant à la commune de Ploubazlanec et mise à disposition de l'Agglomération. Planter le dispositif à cet endroit permet d'avoir une grande visibilité de la part des équipes du Pôle Nautique sur l'équipement et d'élargir les plages horaires de locations de kayaks.

Dans la mesure où l'expérimentation serait satisfaisante en 2025, il pourrait être envisagé d'installer de nouveaux équipements le long de l'estuaire du Trieux afin de permettre aux usagers de naviguer en kayak en itinérance. A titre d'exemple, ils pourraient louer leur kayak à la plage de Roc'h Hir, le déposer dans un casier installé dans l'estuaire et ainsi continuer leur chemin retour à pied.

Afin de concrétiser la mise en place début juillet 2025 pour trois ans, il convient de signer une convention de partenariat entre l'entreprise l'Eclozr et l'Agglomération.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que l'Agglomération est compétente en matière de développement du territoire ;

**Considérant** que le projet Nautic Lib s'inscrit dans l'objectif de « Structurer, qualifier et valoriser l'offre sports nature » du schéma du tourisme et des loisirs de l'agglomération ;

**Considérant** l'inscription du projet Nautic Lib au schéma du tourisme et des loisirs, validé en juin 2023 par le Conseil d'agglomération ;

**Considérant** la convention de partenariat proposée en annexe fixant les engagements des deux parties ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide la convention de partenariat ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Yannick ECHEVEST